



CM 2022-3

République Française
Département de Vaucluse

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT HIPPOLYTE LE GRAVEYRON

Le 24 juin 2022 à 18h30, se sont réunis les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, sous la présidence de monsieur André AIELLO, maire de la commune de Saint Hippolyte le Graveyron.

Etaient présents : André AIELLO, Jean-Marc PONS, Jean-François MEDRAT, Vincent RAMADE, Anne-Marie FORESTIER, Cindy ARNAUD, Rémy FALQUE

Etaient absents : Bernard REYMOND (pouvoir donné à André AIELLO), Geneviève ROUVIER (pouvoir donné à Jean-Marc PONS), Aurélien CABEZAS (pouvoir donné à Cindy ARNAUD), Catherine AUTRIC, excusée.

Le secrétariat a été assuré par Anne-Marie FORESTIER.

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2022 a été approuvé.

Ordre du jour :

1) Convention service IADS CoVe

La convention de fonctionnement du service IADS est arrivée à échéance le 16 mars 2022. La convention 2022 n'a été que très légèrement modifiée, apportant une sortie possible du service commun en juin ou décembre ainsi qu'un mécanisme de solidarité financière pour la commune sortante. Cette convention peut être signée pour une durée indéterminée.

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la signature de la nouvelle convention du service commun IADS de la CoVe pour une durée indéterminée.

2) CDST 2020-2022 : Avenant au contrat

Le Contrat Départemental de Solidarité des Territoires a été signé le 30 mai 2022. Depuis la signature de ce contrat, la commune a dû investir dans la sécurisation de la grille qui protège un ouvrage d'art sous la route départementale RD21 ainsi que dans la mise en place d'une borne incendie bleue à proximité d'une bache à eau de 120m³. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de faire une demande d'avenant au CDST 2020-2022 afin de rajouter ces deux opérations.

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** de faire une demande d'avenant au CDST 2020-2022 pour rajouter ces deux opérations d'investissement.

3) Montant alloué aux candidats non-retenus pour le projet du bistrot communal

Dans le cadre de l'appel à projet qui va être fait pour le bistrot communal, le Conseil Municipal doit voter les montants alloués aux candidats non-retenus après la présentation des esquisses. Le budget 2022 prévoit 10 000 € qui seront partagés équitablement entre les deux candidats non-retenus.

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** que chaque candidat non-retenu après les présentations sur esquisses soient indemnisés à hauteur de 5 000 €.

4) Adhésion à la Fédération des Villes Françaises Oléicoles (FEVIFO)

Une nouvelle variété d'olives a été découverte sur la commune l'année dernière par la FEVIFO car Saint Hippolyte le Graveyron fait partie de l'aire d'Appellation d'Origine Protégée Provence.

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'adhésion à la Fédération des Villes Françaises Oléicoles et autorise monsieur le Maire à effectuer toutes les dépenses nécessaires à cette adhésion.

5) Questions diverses

- Les heures supplémentaires effectuées par la secrétaire doivent faire l'objet d'une délibération qui sera évaluée par le Comité Technique du CDG84. Le prochain Comité Technique devrait être en septembre : un projet de délibération leur sera présenté puis voté en Conseil Municipal.

- Le tirage au sort des jurés d'assise sera effectué le mardi 28 juin à 9h à Beaumes-de-Venise, monsieur le Maire demande qui pourra être présent. Monsieur Jean Marc Pons se propose.

- Dans le cadre des Activités de Pleine Nature, des circuits de randonnées ont été proposés par la CoVe. Ces circuits semblent passer par des propriétés privées, il faudrait proposer des conventions pour avoir l'autorisation d'emprunter les chemins privés. La prochaine réunion

- La CoVe nous a envoyé le budget alloué à la commune pour les Fonds de concours annuel 2022. Ce montant s'élève à 5 656 €. Un tableau recensant les dépenses prévues pour l'entretien de la mairie, du rond-point et des espaces verts de la commune a été transmis. Il sera présenté à la CoVe lors du Conseil Communautaire du lundi 27 juin.

- Le 23 juillet, pour remercier toutes les personnes qui ont aidé la commune et ses habitants lors de l'incendie du 17 août 2021, la commission des fêtes organise une pièce

de théâtre. La Compagnie Base Art jouera La Farce de Maître Pathelin à 21h30. Il faut aller chercher la scène à et les chaises à Beaumes-de-Venise. Afin d'aider financièrement la commune, le Rotary Club de Carpentras a donné 500 € et le Crédit Agricole 300 €.

- Pour la Saint Hippolyte le 13 août, il y aura une modification dans le planning car la messe sera exceptionnellement célébrée à 18h30. Un groupe de musique de Caromb accompagnera le repas. La commission des fêtes a choisi une paella dont le prix est fixé à 10 € par personne.

- En ce qui concerne les travaux de l'ASL Les Dentelles, il va y avoir une pause cet été car la chaleur ne leur permet pas de travailler correctement et ils ne peuvent pas travailler de nuit. Il y a également des problèmes avec un nouveau résident qui a acheté une maison du côté de Beaumes-de-Venise et qui conteste la coupe des arbres qui a été faite sur son terrain.

La séance est levée à 19h40.

Le Maire
André AIELLO



